

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Compartiment de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Action AC Code ISIN : FR0013443165

Ce compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France).

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

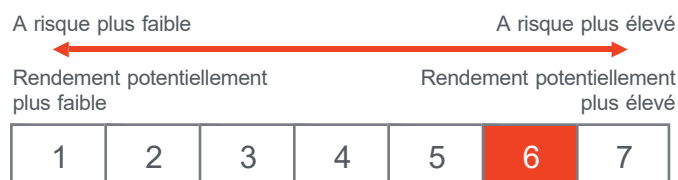
- Le compartiment a pour objectif de gestion de maximiser une performance correspondant à un investissement diversifié fortement exposé au risque actions, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans. Cet investissement est effectué en sélectionnant des titres d'entreprises ou de pays sélectionnés pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance (E.S.G) et leur qualité financière. L'allocation stratégique de long terme est composée de 80% d'actions et 20% d'obligations internationales avec un biais euro.
- Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).
- Le compartiment HRIF – SRI Dynamic est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- HRIF – SRI Dynamic est un compartiment profilé au sein d'une gamme ISR multi-asset composée de plusieurs profils. Avec une allocation stratégique composée en moyenne de 80% d'actions, il constitue un investissement fortement exposé au risque des marchés actions.
- Les sources de performance du compartiment résident dans : l'allocation tactique des classes d'actifs ; la sélection de valeurs répondant à des critères extra-financiers et financiers ; la gestion active du risque de taux et de crédit ; la gestion active du risque de change et le choix des supports d'investissement.
- La sélection ISR s'effectue selon une approche Best in Class et consiste à attribuer une note ISR selon des critères E.S.G. en classant les valeurs en quartile au sein de chaque secteur. Les valeurs classées en 1er et 2ème quartiles sont sans restriction, limitées à 15% dans le 3ème quartile et exclues pour le 4ème quartile. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de valeurs non notées selon des critères E.S.G.
- Chaque pilier E.S.G. dispose d'une note évaluée selon des critères propres. A titre d'exemple, pour le pilier E : le rejet des émissions de CO2, pour le pilier S : la gestion du personnel, et pour le pilier G, le niveau d'indépendance des administrateurs.
- La stratégie d'investissement du compartiment se décompose donc en plusieurs étapes successives et indépendantes :
  - L'allocation tactique entre les classes d'actifs ;
  - L'évaluation et la sélection de titres selon des critères extra-financiers (filtre ISR) ;

- L'évaluation des critères financiers.

#### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Ce compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/ Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum à 90% maximum de l'actif en actions et autres titres assimilés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Le compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations.
- Le compartiment est investi de 10% minimum à 25% maximum de l'actif en obligations à taux fixe, titres de créances négociables, obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, véhicules de titrisation et obligations foncières notés à l'achat « Investment Grade » (notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's ou équivalent, ou jugés équivalents par la Société de Gestion).
- Le compartiment peut investir jusqu'à 100% en actions ou parts d'autres OPC ou Fonds d'investissement. Les stratégies ISR des OPC ou Fonds d'Investissement pouvant être sélectionnés par le gérant (hors OPC/Fonds d'Investissement gérés par la Société de Gestion) peuvent avoir recours à des indicateurs E.S.G et/ou des approches ISR différentes et indépendantes du compartiment.
- L'exposition au risque de change est autorisée et peut aller jusqu'à 10% maximum de l'actif.
- Le compartiment est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
- Les sommes distribuables de l'action AC sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus de la SICAV.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires internationaux avec un biais, autour de l'allocation stratégique long terme, majoritairement exposé aux marchés d'actions.

- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

|                 |        |
|-----------------|--------|
| Frais d'entrée  | 2,00%* |
| Frais de sortie | Aucun  |

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

|                |       |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1,57% |
|----------------|-------|

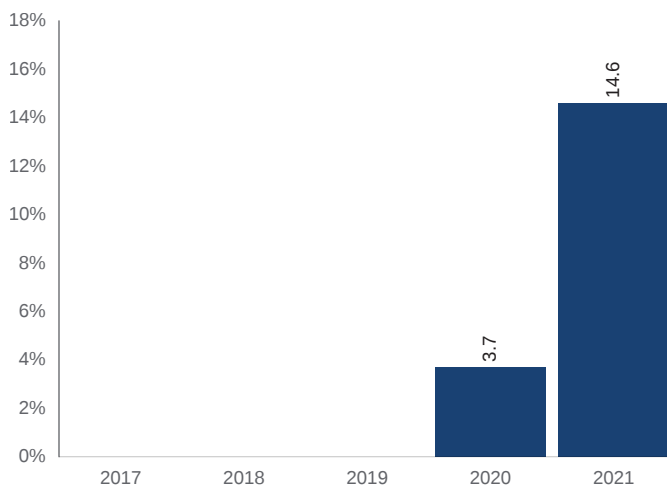
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Commission de performance | Aucune |
|---------------------------|--------|

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce compartiment.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI  
DYNAMIC - Action AC



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment a été créé le 30 septembre 2019.
- L'action AC a été créée le 30 septembre 2019.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information de la SICAV, et de ses différentes catégories d'actions (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- Les documents d'information sont également disponibles en allemand.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : L'action AC est une action de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de la SICAV.
- En particulier, le compartiment est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA) et à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1<sup>er</sup> de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Le compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce Compartiment est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 septembre 2022.